

Questions orales

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Horner: Mais les délibérations ne seront pas rendues publiques.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES HONORAIRES VERSÉS AUX AGENTS DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question concerne également le rapport de l'Auditeur général mais je voudrais l'adresser au solliciteur général. Étant donné la gravité des déclarations faites par l'Auditeur général dans son rapport de 1975-1976 relativement aux honoraires versés aux agents de l'Énergie atomique du Canada Limitée, le solliciteur général a-t-il l'intention de demander à la GRC de faire enquête le plus tôt possible sur ces accusations de mauvaise gestion financière de la part de l'EACL?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je vais demander qu'on s'informe à ce propos et je répondrai plus tard.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

L'OPPORTUNITÉ DU BLOCAGE DES VERSEMENTS D'HONORAIRES AUX AGENTS JUSQU'À LA PRÉSENTATION DE COMPTES DE DÉPENSES APPROPRIÉS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor? Le Conseil du Trésor va-t-il enjoindre les administrateurs de l'Énergie atomique du Canada Limitée de suspendre les paiements jusqu'à ce que leurs agents fournissent des comptes de dépenses justifiant leurs honoraires? Je soulève cette question car c'est l'une des principales critiques que porte l'Auditeur général à ce propos.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, c'est effectivement sur cela que portaient les instructions.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURESON DEMANDE DE FAIRE PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT INDIEN POUR QUE M^{lle} LECLERC SOIT MISE EN ACCUSATION

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Comme le très honorable premier ministre le sait, une jeune Canadienne est détenue depuis le 9 juillet 1976 dans une prison en Inde, et ce dans des conditions qui laissent à désirer,

[M. Andras.]

sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elle. Je voudrais savoir, encore une fois, si le gouvernement canadien ne pourrait pas intervenir directement auprès du gouvernement indien, pour des raisons humanitaires, et devant l'angoisse des parents de Marie-Andrée Leclerc à cause de cette situation, pour que des accusations soient portées contre elle. Je ne demande pas que M^{lle} Leclerc soit innocentée, mais plutôt qu'on lui donne la chance de se défendre, et qu'elle fasse la preuve de son innocence, s'il y a lieu. Étant donné ces circonstances, encore une fois, quelles sont les intentions du gouvernement canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député avait été assez aimable de me prévenir qu'il allait me poser cette question, et malheureusement je dois reconnaître que je n'ai pas encore pu obtenir d'autres renseignements que ceux qui ont déjà été donnés à la Chambre il y a quelques jours par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Toutefois, si j'obtiens d'autres réponses que je pourrais ajouter à celles qui ont été données plus tôt, je le ferai volontiers, soit personnellement, soit par l'entremise de l'honorable ministre ou du secrétaire parlementaire. Je remercie donc le député d'avoir de nouveau attiré l'attention du gouvernement sur ce sujet.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LES MOTIFS DE LA MODIFICATION DU MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX AGENTS—PROPOSITION DE CESSATION DES VERSEMENTS DE COMMISSIONS AUX AGENTS EN CORÉE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question à l'intention du président du Conseil du Trésor concerne également la rémunération des agents de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Le ministre peut-il dire pourquoi le Conseil du Trésor a approuvé un versement initial de 5 p. 100 du prix du contrat aux agents chargés de négocier la vente de réacteurs Candu au gouvernement de la Corée du Sud, contrat s'élevant à environ 20 millions de dollars, et pourquoi il a ensuite réduit cette somme à 1 p. 100 du prix du contrat? L'Auditeur général y est-il pour quelque chose, ou le nouveau président de l'EACL est-il revenu sur sa décision? Le ministre peut-il indiquer la nature de ce changement et sur quelle politique ce changement s'appuie?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, suite aux observations de l'Auditeur général et comme le ministre sait que la rapport vient juste d'être publié, j'aimerais disposer de quelque temps pour examiner tous ces écarts qui ont été signalés avant de donner une réponse complète à la Chambre peut-être par l'intermédiaire du comité des comptes publics; ou, peut-être le ferai-je ici.